



DECLARATIONS ET ENGAGEMENTS

(Tunisie)

Je déclare avoir pris connaissance des documents relatifs à l'offre ESP 2024 (le "Plan") réservée aux salariés, qui me donne la possibilité d'être associé(e) à l'évolution du cours de l'action OVHcloud, et en particulier, de la présentation de l'offre sur le site internet de l'offre et du règlement du plan mis à ma disposition sur le site <https://esp.ovhcloud.com/>.

En confirmant ma participation à ESP 2024, j'adhère à l'ensemble des déclarations et engagements ci-dessous :

Conditions d'éligibilité

L'offre ESP 2024 est réservée aux salariés éligibles à l'intéressement du Groupe OVHcloud au titre de l'exercice clos le 31 août 2024, c'est-à-dire aux salariés qui ont été employés par le groupe pendant plus de 3 mois au 31 août 2024, de manière continue ou non, et qui sont toujours en activité au 1er janvier 2025. Si votre emploi prend fin avant le 1er janvier 2025, vous n'aurez plus droit à l'intéressement et votre participation au ESP 2024 sera annulée.

En confirmant votre participation à ESP 2024, vous renoncez à percevoir tout ou partie de votre intéressement et devenez éligible à la prime versée au titre d'ESP 2024.

Calcul de la prime au titre d'ESP 2024 et fluctuation du taux de change

Le Plan vous permet d'être associé(e) à l'évolution du cours de l'action OVHcloud à travers le paiement d'une prime.

A cet effet, vos droits sont exprimés en unités de compte, dont le nombre est calculé en fonction du total (i) du montant d'intéressement que vous affectez à ESP 2024 et (ii) du montant d'abondement associé, et du cours d'ouverture de l'action OVHcloud le 15 janvier 2025. Au moment de la sortie du Plan, le montant de votre prime sera déterminé en fonction du cours de l'action OVHcloud multiplié par le nombre des unités de compte correspondant à vos droits, augmenté le cas échéant, du montant des dividendes versés par OVHcloud sur la période entre le moment de votre participation à ESP 2024 et la sortie du plan.

Vous prenez note que le montant de votre prime dépendra directement du cours de l'action OVHcloud et pourra être plus ou moins élevé en fonction de la hausse ou baisse du cours de l'action au moment de la sortie au Plan.

Dans le cadre d'ESP 2024, le calcul de la prime à la sortie du plan est effectué sur la base du cours de l'action OVHcloud cotée en euros sur Euronext Paris. Ce montant vous sera payé en monnaie de votre pays. Par conséquent, au moment de la sortie du plan, le montant de votre prime dépendra du taux de change entre l'euro et la monnaie de votre pays. Si la valeur de l'euro se renforce par rapport à la devise locale, le montant de votre prime dans la devise de votre pays augmentera. Si la valeur de l'euro s'affaiblit par rapport à la devise locale, le montant de votre prime dans la devise de votre pays diminuera.

Si vous avez choisi de percevoir une partie de votre intéressement, ou si vous ne participez pas à ESP 2024, le montant correspondant de votre intéressement vous sera versé en janvier 2025 avec le paiement du salaire. Pour ce paiement, votre intéressement sera converti dans votre devise locale au taux de change du 6 janvier 2025.

Période de blocage

Le Plan prévoit une période de blocage de cinq ans. Vous ne pouvez pas demander le versement de votre prime pendant cette période, sous réserve des cas de sortie anticipé indiqués dans la "Fiche Spécificités Pays". Toutefois, dans les cas de cessation du contrat de travail (y compris démission, licenciement, terme d'un contrat à durée déterminée, décès), le paiement des primes est automatique. Il en est de même dans l'hypothèse où votre employeur ne fait plus partie du groupe OVHcloud.

Traitement des données personnelles

Votre participation à ESP 2024 requière le traitement de vos données personnelles. Le processus est mis en œuvre conformément aux dispositions de la loi française n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et le Règlement Européen UE 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles. Une notice d'information avec tous les détails relatifs au traitement de vos données, les intervenants et vos droits est à votre disposition sur le site <https://esp.ovhcloud.com/>.

Pour toutes questions relatives au traitement des données effectué par OVHcloud, le délégué à la protection des données peut être contacté à l'adresse suivante : dpo@ovh.com.